

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2026

La séance initialement prévue le mercredi 23 septembre a dû être reportée en raison de la démission d'une conseillère municipale, déposée en mairie le 21 septembre.

Absents excusés

Ludovic **Philippe**, ayant donné pouvoir à Jocelyne **Pinvidic**, Marie Louise **Favret**, ayant donné pouvoir à Thierry **Gaudec**, Romane **Quénéhervé**, ayant donné pouvoir à Véronique **Ily**, Stéphane **Kerbrat**, ayant donné pouvoir à Éric **Pronost**, Anne **Bescond**, absente excusée.

Secrétaire de séance : Véronique ILY

L'ensemble des délibérations a été **adopté à l'unanimité**.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026.

2. Installation d'une nouvelle conseillère municipale

À la suite de la démission d'**Élise Rolland**, le Conseil municipal procède à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale **Marie-Pierre Kerdoncuff**, conformément aux dispositions applicables au remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

3. Information sur les ventes immobilières et non-exercice du droit de préemption

Le Conseil municipal est informé des différentes ventes immobilières intervenues sur la commune depuis le début de l'année.

4. Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication

Le Conseil municipal décide d'appliquer la redevance d'occupation du domaine public due au titre des réseaux de télécommunication installés sur le domaine public, qu'ils soient aériens ou souterrains.

5. Modification des tarifs communaux

Le Conseil municipal décide de modifier plusieurs tarifs communaux.

L'heure de **main-d'œuvre communale** est fixée à **40 €**.

Concernant les concessions au cimetière lors des renouvellements, les tarifs suivants sont arrêtés :

Columbarium :

- concession de 15 ans : **500 €** ;
- concession de 30 ans : **650 €**.

Concessions en pleine terre ou caveaux acquis depuis au moins 30 ans :

- 15 ans : **85 € le m²** ;
- 30 ans : **165 € le m²**.

Par ailleurs, un nouveau tarif est fixé pour la **capture des chiens errants sur le territoire communal**, à hauteur de **150 €**.

6. Institution de la taxe sur la vacance des logements

Le Conseil municipal décide d'instituer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Cette taxe s'appliquera aux **logements non meublés et habitables laissés vacants depuis plus de deux ans**.

Le taux applicable sera fixé lors du vote de la fiscalité locale en **2027**.

7. Convention avec le SDEF pour le passage à LED de l'éclairage public

Le Conseil municipal approuve la convention proposée par le **Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF)** pour la modernisation de l'éclairage public et le passage à la technologie LED de la totalité du parc communal.

Les travaux sont prévus pour être réalisés **en 2027**.

Le coût global restant à la charge de la commune s'élève à **66 949,92 €**. Cette somme sera remboursable au SDEF sur une durée de **10 ans**, moyennant un taux d'intérêt **inférieur à 1 %**.

8. Lotissement du Cosquer – Modification du prix de vente des lots n° 8 et n° 11

La délibération du **7 juillet 2023** fixant les prix de vente TTC des lots n° 8 et n° 11 du lotissement du Cosquer est modifiée afin de corriger le montant de TVA dû.

Cette modification porte uniquement sur la régularisation du montant de TVA applicable aux deux lots concernés.

9. Transfert de la compétence « eau » à Haut-Léon Communauté

Le transfert de la compétence relative au service d'eau à **Haut-Léon Communauté**, est effectif depuis le **1er janvier 2026**.

Le Maire est autorisé à signer le procès-verbal de transfert portant sur les biens, les contrats en cours ainsi que les résultats comptables liés à cette compétence.

10. Décision modificative n° 2 du budget

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 afin de permettre le règlement de dépenses non prévues au budget 2026.

Cette décision concerne notamment :

- le paiement d'un **arriéré de 30 000 € dû au SDEF** dans le cadre de l'enfouissement des réseaux dans le quartier de la Gare ainsi que d'autres travaux ;
- L'installation d'une **clôture entre l'école et le lotissement**, pour un montant estimé à environ **10 000 €**.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre budgétaire initialement prévu pour des **études liées à des investissements qui ne seront pas réalisés en 2026 (ancien projet médiathèque et aménagement quartier de la Gare)**.

11. Création d'un poste d'adjoint administratif permanent

Afin de faire face à l'accroissement des tâches administratives et à leur complexité croissante au sein de la mairie, le Conseil municipal décide de créer un **poste permanent d'adjoint administratif**.

12. Compte rendu d'activité de l'Établissement public foncier de Bretagne – Année 2025

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu d'activité de l'**Établissement public foncier de Bretagne (EPF Bretagne)** concernant les coûts engagés au 31 décembre 2025 (acquisition maison Ansonneur, démolitions, études).

13. Renouvellement de la convention avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Morlaix – HEOL

Le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler la convention liant la commune à l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL)**.

Cette convention permet notamment à la commune :

- de disposer d'une **analyse de ses consommations et coûts énergétiques** ;
- de bénéficier de **diagnostics énergétiques des bâtiments communaux** ;
- d'être accompagnée dans la recherche de solutions permettant de mieux maîtriser les dépenses d'énergie.

14. Désignation de représentants de la commune à la Commission intercommunale des impôts directs

Dans le cadre de la **Commission intercommunale des impôts directs (CIID)** instituée par **Haut-Léon Communauté**, le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune.

Un **membre titulaire** et un **membre suppléant**, représentant le commerce dans la commune, sont désignés.

Questions diverses

Projet de MARPA sur le territoire de la Baie de Goulven

Véronique Ily informe le Conseil municipal qu'un projet de **MARPA (Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie)** est actuellement à l'étude sur le territoire de la Baie de Goulven.

La commune de **Plouider** a proposé à la commune de **Tréfléz** de s'associer à cette réflexion.

Aménagement des parkings de Keremma

Thierry Gaudec informe le Conseil municipal qu'une réunion réunissant les maires de **Tréfléz, Goulven et Plounévez-Lochrist** se tiendra prochainement avec le **Conservatoire du littoral**, afin d'échanger sur l'aménagement des parkings de **Keremma**.

Mobilité et transports scolaires

Christian Abaziou interroge le Conseil municipal sur les intentions de la commune en matière de mobilité, notamment concernant le **transport scolaire**, dans un contexte de hausse du coût des carburants.

La possibilité d'acquérir un **véhicule communal** est évoquée. Des contacts seront par ailleurs pris avec la **Région Bretagne**, compétente en matière de transports scolaires, afin d'étudier les possibilités.

Route de Lanarnus

Éric Pronost fait le point sur l'avancement des **études préalables à la remise en service de la route de Lanarnus**.

L'intégralité des délibérations est consultable sur le site officiel de la mairie de Tréfléz à la rubrique « Vie municipale » « C/R délibérations ».